Université de Strasbourg

Droit, économie et gestion et sciences politiques et sociales | 2026-2027

LICENCE PROFESSIONNELLE CONTRÔLÉE PAR L'ÉTAT

Licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs (alternance)

Présentation

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) sont les professionnel·les chargé·es de mettre en place et d'appliquer les mesures de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice adoptées par les juges des contentieux de la profession lorsqu'aucun membre de la famille ne prend en charge cette fonction.

Le vieillissement constant de la population et la transformation des solidarités familiales rendent indispensables la formation de professionnel·les qualifié·es à la fois au plan juridique, pour gérer les affaires administratives des majeurs protégés, mais aussi au plan humain, afin d'être capable de nouer une relation de confiance et une bonne communication avec un public vulnérable.

La licence professionnelle recrute des personnes issues des domaines juridiques, sociaux et de gestion afin qu'elles acquièrent les savoirs-faire et savoir-être permettant d'être opérationnel·les à l'issue du diplôme.

La licence professionnelle offre :
- Une formation professionnalisante alternant périodes d'études et de travail en entreprise
- Des apports théoriques solides par des enseignants-chercheurs spécialistes et un adossement à la recherche
- Des enseignements pratiques par des mandataires judiciaires à la protection des majeurs en poste
- Réalisation de projets concrets (visites d'institutions, organisation de conférences... en lien avec la profession)
- Des groupes d'analyse de la pratique pour accompagner à l'Université la prise de fonctions en entreprise.

Objectifs

Les objectifs de la formation en termes de compétences sont les suivants : à la croisée des domaines juridiques, sociaux et de gestion, le cursus a pour vocation de former des étudiants issus de ces différents parcours afin de couvrir l'ensemble des champs de la protection des majeurs. Les mandataires exercent leurs fonctions dans des services/structures agréées par le préfet, mais peuvent également exercer en libéral ou à titre privé. Le MJPM intervient dans tous les aspects de la vie des majeurs protégés, il doit donc avoir la capacité d'instaurer une relation de confiance, d'identifier les potentialités et les besoins des personnes qu'il accompagne, de mettre en œuvre des savoirs faire et des savoirs être professionnels, en connaissant le périmètre et le cadre règlementaire des mesures. Il exerce une fonction à part entière, qui impose la nécessité d'une formation complémentaire attestant d'un ensemble de compétences. Cette licence professionnelle est organisée autour de trois axes :
1. Le savoir et la connaissance (appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations ; les régimes de la protection juridique, le droit et la responsabilité ; la responsabilité civile et pénale du majeur protégé) ;
2. Le savoir-faire et la compétence professionnelle (agir en tant que professionnel de la protection juridique ; approfondir ses savoirs professionnels) ;
3. Le savoir-être et la capacité d'adaptation à différentes situations (adapter l'accompagnement à la personne protégée ; communication ; positionnement).

Métiers visés

L'emploi le plus directement accessible à la sortie du diplôme est celui de :
Délégué mandataire judiciaire à la protection des majeurs (DMJPM) ou mandataire judiciaire à la protection de majeurs (MJPM), sous réserve de la satisfaction des conditions de moralité et d'âge prévues par la Code de l'action sociale et des familles.

Composante	• Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Langues d'enseignement	• Français
Niveau d'entrée	BAC +2
Durée	1 an
ECTS	60
Volume global d'heures	402
Formation à distance	Non, uniquement en présentiel
Régime d'études	• Alternance : contrat d'apprentissage • Alternance : contrat de professionnalisation • FC (Formation continue)
Niveau RNCP	Niveau 6
RNCP	• RNCP38862 : Licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs
Disciplines	• Droit public • Droit privé et sciences criminelles
Secteurs d'activité	• Activités juridiques
Code ROME	• Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
Stage	Non
Alternance	Oui
CFA partenaire	CFAU
Type de contrat d'alternance	• Contrat d'apprentissage • Contrat de professionnalisation

Aménagements pour les publics ayant un profil spécifique

Les étudiants à profil spécifique (mission handicap, sportifs de haut niveau, étudiants salariés) peuvent bénéficier d'un aménagement d'études et/ou des examens, en accord avec les responsables pédagogiques de la formation.

Ce mode d'exercice représente près de 80% des professionnels.
Les autres emplois sont accessibles après une période d'activité professionnelle et la réalisation de formalités administratives spécifiques :
Mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant en qualité de préposé d'établissement hébergeant des majeurs : sous réserve de la satisfaction des conditions de moralité, d'âge (21 ans), d'expérience professionnelle (1 an) et de déclaration administrative auprès du préfet de département prévues par le Code de l'action sociale et des familles.
Mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, sous réserve de la satisfaction des conditions de moralité, d'âge (25 ans), d'expérience professionnelle (3 ans) et après procédure d'agrément auprès du préfet de département.

Références juridiques des règlementations d'activité :

La détention de la licence professionnelle répond à la condition de formation des mandataires judiciaire à la protection des majeurs, prévue par l'article L. 471-4 du Code de l'action sociale et des familles.

L'exercice de l'activité professionnelle implique la satisfaction de l'ensemble des conditions prévues à l'article L471-4 du Code de l'action sociale et des familles, ainsi que des conditions particulières prévues pour chacun des modes d'exercice de la profession.

Droits de scolarité

Pour consulter les droits de scolarité, consultez la page dédiée sur le site de l'Université de Strasbourg.

Contacts

Responsable(s) de parcours

- Julie Mattiussi

Référente apprentissage

- Laura Raulin

Autres contacts

Gestionnaire du diplôme : Anne-Stéphanie Simler : assimler@unistra.fr
Référente formation continue : Muriel Schittenhelm , mschittenhelm@unistra.fr
Pour la VAE et la VES : Emmanuelle Abraham : abraham@unistra.fr

Critères de recrutement

Les candidats devront pouvoir témoigner par leur expérience professionnelle ou leurs études d'une maîtrise de bases dans le domaine du droit.

La sélection a lieu en deux temps, Une présélection est faite sur dossier. La sélection définitive a lieu après entretien.

Candidater

Les candidatures ont lieu sur la plateforme ecandidat, durant la période indiquée sur le site de la faculté (rubrique formation - diplôme d'état - licence professionnelle).

Prérequis obligatoires

Les candidats doivent pouvoir justifier l'acquisition préalable de 120 crédits ECTS (bac+2).

Ces crédits peuvent avoir été validés dans les mentions suivantes du diplôme national de licence : Droit, Economie, Gestion, Economie et gestion, Administration économique et sociale, Sciences sanitaires et sociales, ou toute autre mention dès lors que les candidats attestent d'une expérience suffisante dans le domaine de la licence pro MJPM. Ils peuvent également avoir été validés dans le cadre des diplômes d'État du travail social de niveau 6 (ASS, ES, EJE, CESF, ETS).

Le cursus du ou de la canditate doit révéler une connaissance du secteur tutélaire, si possible au travers de la réalisation de stages voire d'une expérience de délégué MJPM. Il doit en outre témoigner d'une appétence certaine pour les disciplines juridiques, dans lesquelles un bon niveau est attendu, voire très bon si le ou la candidate est titulaire d'un diplôme juridique.

Autres voies d'accès :

- la Licence professionnelle est accessible par la voie de la VAE aux titulaires de CNC MJPM qui souhaitent obtenir un niveau licence, v. abraham@unistra.fr.
- les notaires ou avocats en reconversion professionnelle cumulant une expérience de plus de cinq ans dans des fonctions ayant trait au droit des personnes peuvent candidater à la VES (validation des études supérieures) pour certains modules, v. abraham@unistra.fr.

Présentation et organisation de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de la formation est composée :

- d'enseignants et enseignants-chercheurs : Julie Mattiussi (responsable pédagogique), Patrice Hilt, Delphine Porcheron, Christel Simler, Linxin He, Bénédicte Girard, Nathalie Rzepecki, Anna Glazewski, Jocelyne Leblois Happe, Monica Hubele, Jérôme Lasserre-Capdeville, Thibault De Ravel D'Esclapon, Johanne Lotz, Lisa Carayon, Jonathan Nicolas, Nicolas Kilgus, Anna Matteoli et Cécile Ehrhardt.
- de professionnels (mandataires judiciaires, magistrats, avocats, assistants sociaux, représentants de la CeA,...) : Vincent Delattre, Gabriella Vetter, Sylvie Antoni, Stéphane Schmitt, Mathieu Taesch, Julie Faray-Lévi, Béatrice Schneuwly, Lionel Rotolo, Johanne Oberlin, Fabienne Vansteelant, Audrey Alexis, Armony Kerner, Sonia Alles, Florence Astruc, Sofiane Bahri, Yannick Asser, Véli Torun, Virginie Pfeiffer, Aurélia Ehrhardt.

Programme des enseignements

Licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs (alternance)

Licence professionnelle - Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs		CM	TD	TP	CI
UE1 - Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	15 ECTS	-	-	-	-
Les régimes de protection juridique		50h	-	-	-
Droits et responsabilités de la personne protégée		44h	-	-	-
Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives		38h	-	-	-
UE2 - Adapter l'accompagnement à la personne protégée	15 ECTS	-	-	-	-
Approche institutionnelle de l'action sociale, médico-sociale et accompagnement		38h	-	-	-
Communication		44h	-	-	-
Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences		50h	-	-	-
UE3 - Agir en tant que professionnel de la protection juridique	15 ECTS	-	-	-	-
Gestion budgétaire et administrative		38h	-	-	-
Gestion patrimoniale et fiscale		44h	-	-	-
Posture professionnelle		50h	-	-	-
UE4 - Approfondir ses savoirs professionnels	15 ECTS	-	-	-	-
Stage ou Alternance		3h	-	-	-
Projet tuteuré (conférence, association anciens, flyer+salons)		3h	-	-	-